

une réflexion insuffisante

Annie Laurent

Source : *La Nef* n°213 de mars 2010

[Recommander cet article](#)

Le rapport parlementaire sur la burqa a été rendu public le mois dernier : l'analyse de ce texte montre qu'il manque encore une véritable réflexion sur la place de l'islam.

Constituée à l'initiative d'André Gérin, ex-maire communiste de Vénissieux (Rhône), la mission d'information parlementaire sur le voile intégral a remis son rapport au président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, le 26 janvier dernier, au terme de six mois d'enquête.

La lecture de ce document volumineux (658 pages), où l'on trouve aussi l'intégralité des auditions des personnalités convoquées à cet effet ainsi que des informations sur la situation dans les autres pays occidentaux, est très éclairante, à un double titre. D'une part, elle montre que le port du voile intégral, loin d'être un phénomène anodin, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'ensemble visant à imposer à la société française les normes islamiques les plus rigoristes ; d'autre part, elle illustre l'incapacité de la République, prisonnière d'une conception idéologique de la laïcité, à relever le défi que lui lance l'islam, système totalisant qu'elle s'obstine à ne voir que sous les traits d'une religion équivalente au christianisme et qu'elle s'attache même à promouvoir, croyant ainsi acheter la paix civile.

Ces deux aspects ressortent dès l'avant-propos du président de la mission. A. Gérin y souligne d'abord la gravité du problème : « Derrière la question du voile intégral, c'est une réalité beaucoup plus inquiétante qui transparaît. La burqa, le niqab et tout autre voile intégral ne sont que la partie immergée de cet iceberg que constitue l'intégrisme fondamentaliste ». Puis, après avoir évoqué la multiplication des « incivilités » commises dans ce contexte, il affirme : « Ce n'est pas acceptable et à chaque fois qu'a lieu une telle agression, c'est notre vivre ensemble fondé sur l'esprit des Lumières qui est bafoué » (qu'est devenu l'héritage chrétien ?).

Le rapport est composé de trois parties. La première se présente comme un état des lieux. Concluant à l'incompatibilité de ce mode vestimentaire avec les exigences coraniques, le texte relève sa nouveauté et sa marginalité ici et ailleurs. Selon les informations fournies par le ministère de l'Intérieur, le voile intégral est apparu dans l'Hexagone au début de la décennie 2000. Les femmes revêtues de la sorte étaient, en 2009, au nombre de 1900, dont 50 % en Ile-de-France ; 90 % de ces musulmanes ont moins de 40 ans ; 2/3 d'entre elles sont de nationalité française, parmi lesquelles un quart sont des converties à l'islam ; enfin, 1 % de ces voilées sont des mineures, parfois âgées de moins de dix ans. Interrogé par la mission, Mohammed Moussaoui, président du Conseil Français du Culte Musulman, a estimé qu'il ne convenait pas de voir dans le voile intégral « une prescription religieuse mais plutôt une pratique religieuse fondée sur un

avis minoritaire », celui des islamistes donc. On se heurte ici à l'absence de Magistère unique qui caractérise l'Islam sunnite (90 % du monde musulman), ce qui favorise toutes sortes d'interprétations aussi valides les unes que les autres aux yeux de ceux qui s'y conforment.

Le problème de la femme

Dans sa deuxième partie, le rapport montre que le port du voile intégral se situe aux « antipodes des valeurs de la République » : liberté, égalité, fraternité. Pour dénoncer ces habitudes « enfermantes », l'accent est mis sur l'infériorisation, la réification et l'asservissement des femmes, celles-ci étant perçues par les islamistes comme « dangereuses » et « porteuses de désordres » à cause du désir sexuel qu'elles suscitent chez les hommes. Tout cela est exact. Mais ne faudrait-il pas aussi s'interroger sur le regard que cette forme d'islam porte sur l'homme, considéré comme incapable de respecter la femme, quelle que soit son apparence ?

Sur ces questions, l'audition d'Abdelwahab Meddeb est particulièrement intéressante. Cet intellectuel franco-tunisien, pétri de culture philosophique et adepte d'une modernisation radicale de l'islam, ne fait aucune concession au traitement réservé à la femme par l'islam en général, et non seulement par l'intégrisme. « La burqa procède de la prescription du voile et la radicalise. La différence n'est pas de nature ni de structure, mais de degré et d'intensité entre la burqa et le hidjab (le foulard cachant le cou et les cheveux), lequel est lui-même une atteinte au principe de l'égalité et de la dignité partagées entre les sexes ».

Concernant l'égalité, une part trop belle est faite aux définitions féministes et antireligieuses (Elisabeth Badinter et Caroline Fourest notamment) qui confondent ce principe avec similitude ou indifférenciation alors que, selon l'enseignement chrétien, si l'homme et la femme ont même valeur aux yeux de Dieu et même dignité aux yeux des hommes, ils n'en sont pas moins différents quant à leur identité et leur vocation. Hormis les personnalités musulmanes dont l'audition était nécessaire, pourquoi la mission a-t-elle ignoré les représentants du christianisme, privilégiant des militants de mouvements laïcistes et maçonniques ?

Après avoir conclu que le port du voile intégral n'est pas admissible dans la société française, le rapport envisage, dans sa troisième partie, les moyens de lutter contre cette pratique, préconisant quinze propositions dans ce sens. La première consiste en une résolution solennelle « condamnant le port du voile intégral comme contraire aux valeurs de la République ». Mais ce procédé, introduit dans la Constitution en 2008, n'est pas contraignant. Faut-il alors une loi d'interdiction, qui serait fondée sur la notion d'ordre public afin d'éviter tout rejet pour non-respect de la liberté religieuse, comme l'ont conseillé plusieurs juristes ? La majorité des membres de la mission y est favorable. Cependant, la loi envisagée ne concerne que les services et transports publics et, pour toute sanction, elle ne prévoit que le refus de délivrance du service demandé, ce qui serait pratiquement inapplicable. Il appartient maintenant au Parlement et au gouvernement de se prononcer sur la suite à donner à cette enquête.

Le problème du voile intégral est loin d'être résolu et les mesures démagogiques

suggérées par le rapport (facilités financières pour les lieux de culte, reconnaissance officielle d'une fête musulmane, création d'une instance chargée de lutter contre l'islamophobie), si elles sont retenues, risquent bien d'être interprétées par les islamistes comme autant de points marqués contre une laïcité et des valeurs qu'ils abhorrent. La France ne pourra pas indéfiniment faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur le modèle de société qu'elle veut offrir à ses musulmans. Il faudrait aussi poser la question de l'opportunité de la démarche des parlementaires : alors que des règlements existent qui interdisent de se présenter dans l'espace public le visage dissimulé, pourquoi avoir abordé le problème sous l'angle piégé du religieux, au risque de susciter de la rancœur chez tous les musulmans, y compris ceux qui sont opposés au voile intégral ?

Annie Laurent